

LES BREVES DU CSE

22 FEVRIER 2024



ASC

Vote du projet d'orientations 2 projets soumis au vote

Projet SNU/CGT/SNAP Vote 15/27 voix

- Remboursement uniquement sur factures
- Part forfaitaire et part **coefficient familial**
- **Baisse du coefficient familial : 20% à 70%** (contre 25% à 70% auparavant).

Projet FO/CGC

Vote 12/27 voix

- **Un forfaitaire adulte et un forfait enfant**
- Forfait selon le niveau de catégorie d'échelon
- Option dotation sur une **carte de paiement**

Le projet SNAP/SNU/CGT est retenu, balayant la possibilité d'éviter l'avance de frais.

FO a proposé la mise en place d'une **carte de paiement sur la part forfaitaire.**
Proposition non retenue !

Vous continuerez donc à :

- **Faire l'avance** des frais
- **Envoyer vos factures acquittées**
- **Subir les tirages au sort**

Et vous avez eu chaud ! Car la CGT nous a informé en séance : « Si demain la CGT est majoritaire, ce sera un coefficient familial de 1% à 99% » !!!

Les PAG en PACA

L'inquiétude de se retrouver sans activité pour les PAG s'est fait ressentir lors du passage de nos équipes en agence (disparition future de la Gestion de la liste et de l'annonce gouvernementale sur la suppression de l'ASS). Nous avons donc profité de ce point pour porter ces inquiétudes auprès de la direction.

La direction nous confirme que les tâches exercées par les PAG seront amenées à évoluer lors des différents déploiements à venir dans le cadre de France Travail. Notamment sur le volet de la formation et des prestations qui sont cadrées dans le budget d'intervention. Budget qui sera fortement augmenté.

A suivre donc.

Charte Télétravail hybride

Nous estimons que cette charte, ne peut s'opposer au personnel car elle n'a aucune assise légale.

Pour rappel un accord télétravail, un accord temps de travail et un règlement intérieur existent déjà.

Sur l'utilisation de la caméra en visioconférence par exemple, **FO** a rappelé à la direction les [recommandations](#) de la CNIL ([RGPD art. 5-1.C](#) et code du travail [art L.1121-1](#)) sur l'utilisation à des situations « ponctuelles et exceptionnelles ... la « convivialité » n'étant pas un motif légitime.

Indemnisation et accompagnement des salariés et anciens salariés de Pôle emploi

Le personnel de France Travail qui perçoit un complément d'indemnisations ARE, est mis sous le feu des projecteurs.

Nous assistons à un **détournement de finalité** institutionnel.

France Travail utilise ses fichiers du personnel pour espérer faire des économies d'allocations chômage, ce que d'autres entreprises ne peuvent évidemment pas faire.

Cette note est discriminante pour **FO**.

La direction a réagi à notre déclaration ([voir déclaration FO](#)), allant même jusqu'à qualifier notre intervention de « prématurée, accompagnée de mots forts ». Au vu de son contenu, nous ne pouvons absolument pas considérer cette note comme bienveillante ou même « préventive à but de protéger les collègues » comme le prétend la direction.

En savoir +

Pour connaître le reste de l'actualité du CSE :

- Intervention sur les derniers webinaires
- L'XP BRSA
- Visite du DG en séance CSE...

Nous vous invitons à adhérer chez FO ou venir à nos réunions mensuelles.

Pour cela : [nous contacter](#)

